

Inscription à la 2ème partie (orale) de l'examen de spécialiste

en vue de l'obtention de la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la
personne âgée en complément du titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Vendredi, 1 mai 2026

Hôpital de psychiatrie de l'âge avancé
Site de Cery, 1008 Prilly

Identité :

Titre : _____ Madame : ☐ Monsieur : ☐
Nom : _____
Prénom : _____

Adresse de correspondance (privé ou institution)

Nom de l'institution si vous avez sélectionné l'adresse professionnelle :

Privé : ☐ Institution : ☐
Rue : _____ NPL/ Lieu: _____
Tél./ Portable : _____ E-mail: _____

1ère partie (par écrit) de l'examen de spécialiste :

réussi quand : _____

Frais d'examen :

Les frais d'examen pour l'examen oral s'élèvent à **CHF 700.-**.

Date/ Signature : _____

Délai d'inscription :

Formulaire d'inscription renvoyer jusqu'au **27 février 2026** (timbre postal) à l'adresse
mentionnée ci-dessous ou par E-mail à info@sgap-sppa.ch.



Conditions d'inscription et d'annulation :

Veillez prendre connaissance des conditions d'inscription et d'annulation suivantes.

Une fois votre inscription envoyée, ces conditions entrent en vigueur.

Conditions d'inscription

- Les délais d'inscription pour les examens écrits et oraux sont indiqués sur le site web et dans le formulaire d'inscription.
- L'inscription à l'examen vous engage à payer les frais d'examen (700,00 CHF). Ceux-ci doivent être versés sur notre compte au plus tard quatre semaines avant la date de l'examen.
- Veuillez noter que vous ne serez pas admis à l'examen si votre paiement n'a pas été enregistré chez nous avant le jour de l'examen.

Conditions d'annulation

- Si vous ne pouvez pas vous présenter à un examen pour cause de maladie ou d'accident, les frais d'examen ne seront pas remboursés.
- Une annulation de l'examen pour d'autres raisons exclut également tout remboursement des frais d'examen.

